**Niveau 1 = valorisation qualitative**

Libellé-type :

« Si le nombre de bénévoles intervenant à travers l’ensemble des clubs dépendant de l’association est connu, il est plus difficile d’approcher avec suffisamment de fiabilité les heures effectivement mises à disposition, et donc de valoriser ses contributions volontaires en nature. En effet, certains bénévoles interviennent à titre tout à fait régulier, et d’autres plus ponctuellement, en fonction des besoins. Ces contributions ne présentent pas de caractère significatif.

Il a été décidé de ne pas fournir d’évaluation chiffrée du bénévolat pour l’exercice. »

**Niveau 2 = valorisation quantitative**

Libellé-type :

« Au 30/06/2021, le nombre de bénévoles réguliers est estimé à X et celui des bénévoles occasionnels à X, soit un total de X adhérents.

L’estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base des déclarations des bénévoles pour leurs actions menées au sein du bureau directeur, au cours des compétitions et lors de communications externes.

Cette estimation fait ressortir un nombre d’heures de bénévolat de ? heures qui ont été valorisées au coût horaire charges sociales comprises du SMIC.

Tarif horaire charges sociales comprises : ? €

Valorisation des contributions volontaires des bénévoles : ? € »

**Niveau 3 = enregistrement en comptabilité**

Libellé-type :

« Les prestations effectuées par les bénévoles sont enregistrées dans le tableau intitulé « évaluation des contributions volontaires en nature » en pied de compte de résultat et de compte d’emploi annuel des ressources.

Au 30/06/2021, le nombre de bénévoles réguliers est estimé à X et celui des bénévoles occasionnels à X, soit un total de X adhérents.

Grâce aux déclarations des bénévoles sur leurs actions menées au sein du bureau directeur, au cours des compétitions et lors de communications externes, nous connaissons l’identité du bénévole, la nature de son activité et le nombre d’heures effectuées. La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d’un travail rémunéré.

La valorisation des temps passés ainsi estimés a été effectuée sur la base du montant actualisé du SMIC au 01/01/2021, en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu à partir de la fonction de chaque acteur.

Le temps passé des bénévoles est ainsi évalué à ? €. »